



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Mon soutien psy

L'essentiel à destination des psychologues

Favoriser l'accès au suivi psychologique
en proposant des séances prises en charge
par l'Assurance Maladie



VOICI **8** RAISONS DE DEVENIR PSYCHOLOGUE PARTENAIRE DU DISPOSITIF MON SOUTIEN PSY

- 1 Pour le plus grand nombre :** un dispositif d'accompagnement psychologique ouvert à toute personne à partir de 3 ans présentant des troubles psychiques d'intensité légère à modérée.
- 2 Tarifs :** un parcours comportant au maximum 12 séances : 1 séance d'évaluation et jusqu'à 11 séances de suivi, au tarif unique de 50 €.
- 3 Paiement immédiat :** c'est le patient qui vous paie directement après chaque séance ou à la fin de plusieurs séances aux tarifs conventionnés, sauf en cas de tiers payant.
- 4 Souplesse :** en tant que psychologue partenaire, vous pouvez continuer à utiliser vos propres tarifs pour votre activité non conventionnée.
- 5 Lutte contre les inégalités de santé :** en participant à Mon soutien psy, vous donnez accès à un accompagnement à des personnes qui n'en bénéficiaient pas jusqu'ici.
- 6 Coordination renforcée :** avec le médecin désigné par le patient est préconisée, en particulier en cas de traitement médicamenteux. Elle s'organise avec l'accord du patient et s'appuie notamment sur le compte rendu de fin de prise en charge.
- 7 Accessibilité territoriale :** un objectif de répartition équilibrée des psychologues partenaires sur tout le territoire avec la possibilité de réaliser des séances de suivi à distance.
- 8 Contact dédié :** pour toute question, votre CPAM de conventionnement est votre interlocuteur privilégié.



MON SOUTIEN PSY, C'EST QUOI ?

Jusqu'à **12 séances par an** chez un **psychologue conventionné** prises en charge par l'**Assurance Maladie** pour toute la population en souffrance psychique à partir de l'âge de 3 ans.



COMMENT ÇA MARCHE ?



Le patient **choisit un psychologue partenaire et prend rendez-vous directement**. L'adressage par un professionnel de santé reste possible mais n'est pas obligatoire.



Le patient **réalise de 1 à 12 séances remboursées par an** en fonction de ses besoins. Les dépassements d'honoraires ne sont pas possibles.



À l'issue de la prise en charge, **le psychologue adresse** avec l'accord du patient **un compte-rendu au médecin** que le patient lui indique.



SUIS-JE CONCERNÉ ?

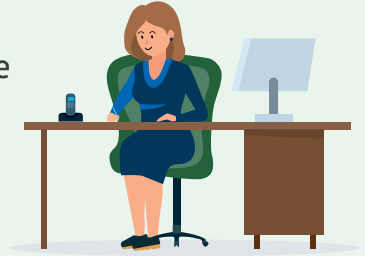
Seuls les **psychologues volontaires** et **sélectionnés** sont conventionnés par l'Assurance Maladie pour participer au dispositif.

Ce dispositif peut ne concerner qu'une partie de mon activité.

MA CANDIDATURE EN 4 ÉTAPES

1

Je dépose mon dossier sur la plateforme de candidature dématérialisée avec les pièces justificatives : demarches-simplifiees.fr/commencer/monpsy



i Bon à savoir

Les pièces nécessaires pour le dépôt du dossier sont :

- un RIB ;
- la copie de mon ou mes diplômes ;
- la copie de ma carte Vitale ou de mon attestation de droits à l'Assurance Maladie ;
- la copie de ma pièce d'identité ;
- tout document permettant de justifier trois années d'expérience clinique.

2

Des experts analysent l'éligibilité de mon dossier (parcours, diplôme, expérience clinique) :

- > en cas de refus, je suis informé ;
- > en cas de dossier incomplet, je reçois une demande de pièces complémentaires.



i Bon à savoir

Pour être éligible, il est nécessaire de :

- être inscrit au RPPS ;
- avoir un parcours attesté/consolidé en psychologie clinique ou psychopathologie ;
- avoir au moins 3 ans d'expérience clinique.

SIMPLES ET RAPIDES.

- 3** Si mon dossier a été déclaré éligible, celui-ci est transmis à la CPAM de mon département d'exercice.
- Si mon dossier est complet, ma CPAM de rattachement me conventionne :
- > j'en suis informé ;
 - > je reçois la convention signée par la CPAM, les feuilles de soins et un document explicatif sur les modalités de facturation ;
 - > Si besoin, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement par votre CPAM.

- 4** Mes coordonnées sont publiées sur l'annuaire des psychologues partenaires sur monsoutienpsy.ameli.fr.

Je peux commencer les séances !





**Pour en savoir plus
sur Mon soutien psy,
rendez-vous sur
ameli.fr/psychologue**

